

**COMPTE RENDU
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BREUIL
DU 10 JUILLET 2020**

Article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales :

Le compte rendu de la séance est affiché sous huitaine

Article R. 2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales :

L'affichage du compte-rendu de la séance a lieu, par extraits, à la porte de la Mairie.

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 3 juillet 2020

Présents à la séance : 20

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Valérie JULIEN – Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Gilles COUVIDAT - Sylvain LAMOTTE - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU Laurent ECHALIER - Sandro Filipe MARTINS - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Catherine BUCHAUDON (pouvoir à Catherine LANDRE) - Luis MENARGUES (pouvoir à Robert ARNOLDO) - Carole BILLARD (pouvoir à Stéphanie MICHELOT-LUQUET) - Patricia DA CUNHA (pouvoir à Gilles COUVIDAT) – Fabrice PORCHERON (pouvoir à Chantal CORDELIER) - Martine MACIASZEK (pouvoir à Cécilia VALOR) - Géraldine PLANTARD (pouvoir à Sandro Filipe MARTINS)

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N° 1

OBJET : ELECTIONS SENATORIALES

Madame le Maire rappelle qu'aura lieu le 27 septembre 2020, à Mâcon, le renouvellement de la moitié du Sénat (178 sièges) par les élus locaux et les parlementaires. La Saône et Loire est concernée par ces élections sénatoriales. Il convient donc pour la commune du Breuil de désigner ses délégués et leurs suppléants. Le vote est obligatoire sous peine d'amende de 100 euros.

Vu le décret N° 2020-812 du 29 juin 2020, portant convocation de tous les conseillers municipaux des communes concernées par l'élection sénatoriale, le vendredi 10 juillet 2020. Il convient de procéder sans débat et au scrutin de liste à bulletin secret, à l'élection de 15 délégués et de 5 suppléants. Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par le conseil municipal suivant le système de la représentation proportionnelle et suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel (art L.289 du code électoral). Les listes présentes peuvent être complètes ou incomplètes et par conséquent peuvent comprendre un nombre de noms inférieurs ou égal au nombre de mandats de délégués et de suppléants à pourvoir. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénoms, domicile, date et lieu de naissance de chaque membre et l'ordre de présentation.

Le vote a lieu au scrutin secret, majoritaire, à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction ni radiation de nom et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. Tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions est nul.

Il est procédé au vote à bulletin secret, après appel de son nom, chaque conseiller municipal, a déposé dans l'urne prévue à cet effet, une enveloppe fournie par la mairie et au dépouillement.

Madame le Maire rappelle que le bureau électoral est présidé par Le Maire et composé des deux conseillers les plus âgés et des deux conseillers les plus jeunes, sont donc désignés :

*Messieurs Christian MATHIAS et Léon MATUSZYNSKI
Monsieur Philippe MEREAU et Madame Inès DIAS*

Ils auront à signer les procès-verbaux de ces élections sénatoriales.

Deux listes ont été présentées aux voix.

Liste nominative des personnes désignées : **Liste conduite par Madame CORDELIER**

Délégués : CORDELIER Chantal
ARNOLDO Robert
MOREAU Fiorina
FREDON Bernard
LANDRE Catherine
MATUSZYNSKI Léon
BUCHAUDON Catherine
VADROT Michel
MICHELOT-LUQUET Stéphanie
MATHIAS Christian
JULIEN Valérie
FALCAND Rémi

Suppléants : COUVIDAT Gilles
DA CUNHA Patricia
LAMOTTE Sylvain
MACIASZEK Martine

Liste nominative des personnes désignées : **Liste conduite par Monsieur ECHALIER Laurent**

Délégués : ECHALIER Laurent
MARTINS Sandro Filipe
GAUTHEY Brigitte

Suppléant : DIAS Inès

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27

- Ont obtenu :
- Chantal Cordelier : 21 voix soit 12 délégués et 4 suppléants
- Laurent Echaliier : 6 voix soit 3 délégués et 1 suppléant

Clôture de séance à : 19 h 30

Le secrétaire de séance :
Philippe MEREAU



Le Maire :
Chantal CORDELIER


